

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0046**

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0046**

objet : **Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Nouvelle tarification - Librairie-boutique**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, conformément aux dispositions de l'article 1.26.

Le musée gallo-romain de Lyon-Fourvière dispose d'une librairie-boutique proposant aux visiteurs des produits dérivés, des jeux romains et une large gamme d'ouvrages archéologiques pour enfants et adultes, dans la thématique développée par le musée et en cohérence avec les expositions permanentes et temporaires. A cet égard, elle ambitionne d'élargir régulièrement son offre au public en fonction de nouvelles parutions ou de l'actualité du musée.

Dans le cadre de la programmation culturelle du musée, la boutique se propose d'acquérir des ouvrages en lien avec les thématiques des événements à venir qui portent sur la littérature fantastique pour la jeunesse, la poésie antique et l'antiquité dans l'imaginaire contemporain.

De plus, elle souhaite se doter de nouveaux ouvrages liés aux collections permanentes sur les mosaïques, l'épigraphie, le théâtre romain et l'archéologie directement auprès des éditeurs et dans le but de les revendre à la clientèle. Ces achats seront réalisés dans le cadre d'un marché public.

La boutique étant gérée en régie directe, il est proposé à la Commission permanente de voter une mise à jour des tarifs des articles en vente dans cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à jour des tarifs des articles en vente au sein de la librairie-boutique du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière selon le tableau ci-annexé.

2° - Les recettes générées par la librairie-boutique seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 7088 - fonction 314 - opération n° OP3303056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.